



Renseignement technique AEAi N° 17140

Titulaire

Tiba AG
Hammerstrasse 26
4410 Liestal
Schweiz

Fabricant

Tiba AG
4410 Liestal
Schweiz

Groupe

305 - Cuisinières à chauffage central, combustibles solides

Produit

TIBA ALPEN 806-18, Alpen 806-24

Description

Cuisinière-chauffage central à bois.
Mod.: TIBA Alpen 806-18, Alpen 806-24
Puissance.: 24 kW - 32,4 kW

Utilisation

Combustible: bois.
Les exigences pour l'installation sont indiquées aux pages suivantes.

Documentation

RRF, Essen: RE 'RRF-15 07 1213' (10.04.2007); RRF, Oberhausen: RE 'RRF-15 13 3321' (05.08.2013); Hersteller: DP 'Alpen 806' (20.05.2016)

Conditions d'essai

EN 12815

Appréciation

Distance de sécurité SA/S=20cm-SA/R=5cm-SA/D=120cm-SA/F=80cm
Type de construction B1

Durée de validité

31.12.2027

Date d'édition

29.06.2022

Remplace l'attestation du

13.09.2017

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Patrik Vogel

Frank Näher



EXIGENCES POSEES AU LOCAL

Les appareils de chauffage à combustibles solides servant également à chauffer le local d'implantation peuvent être installés dans des locaux de construction quelconque lorsque ceux-ci sont occupés en permanence (par exemple cuisines ou salles de séjour).

PLAQUE D'ASSISE

Lorsque le plancher est combustible, les appareils de chauffage disposant d'une reconnaissance AEAI doivent être posés sur une plaque d'assise incombustible en matériaux RF1 résistant durablement à la chaleur (par exemple tôle, verre).

PROTECTION DEVANT L'APPAREIL

Devant les appareils de chauffage à combustibles solides, il faut poser un revêtement de sol ou une plaque de protection en matériaux RF1 résistant durablement à la chaleur sur au moins 40 cm devant l'ouverture de charge.

PAROIS SITUEES DERRIERE L'APPAREIL

Les parois contre lesquelles sont placées ou construites les appareils de chauffage doivent avoir une épaisseur de 12 cm et être construites en briques, béton ou en matériaux RF1 équivalents, résistant durablement à la chaleur, sur toute la hauteur du local et dépassant latéralement l'appareil de chauffage de 20 cm.

DISTANCES DE SECURITE PAR RAPPORT AUX MATERIAUX COMBUSTIBLES

Les distances de sécurité suivantes doivent être observées par rapport aux matériaux combustibles:

SA/S =	parois latérales	= 20 cm
SA/R =	face arrière	= 5 cm
SA/D =	haut / dispositif d'évacuation de la vapeur	= 120 cm
SA/F =	face avant	= 80 cm

RACCORDEMENT AUX CONDUITS DE FUMEE

L'appareil doit être raccordé à un conduit de fumée homologué par l'AEAI. Les classes minimales exigées pour les conduits de fumée sont les suivantes:

Classe de température	T400	= température nominale de fonctionnement de 400°C
Classe de résistance au feu de cheminée	G	= conduit résistant au feu de cheminée
Classe de résistance à la corrosion	2	= combustible bois naturel

L'évacuation des gaz ne doit pas être entravée par des résidus de combustion ou des dépôts. En cas de raccordement latéral à un conduit séparé, il faut prévoir un sac à suie avec ouverture de nettoyage.

Les cuisinières à chauffage central peuvent être raccordées avec d'autres appareils appropriés à un conduit de fumée commun. Les exigences sont définies sous chiffre 5.5.2 de la directive de protection incendie "Installations thermiques", édition 24-15f.

MARQUAGE

Il faut apposer un marquage durable et facilement reconnaissable (par exemple marque de contrôle, numéro d'attestation de reconnaissance AEAI) sur les installations thermiques ou éléments reconnus.